

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 8082

présenté par
M. Quatennens

ARTICLE 24

Supprimer l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

La productivité en France a beaucoup progressé : un·e travailleur·se français·e produit en moyenne 3 fois plus aujourd'hui qu'il y a 50 ans. On peut financer plus de retraites avec autant de travailleurs. Régulièrement, on entend les défenseurs de la réforme par points expliquer que « parce que l'on vit plus longtemps, il faut travailler plus longtemps », sans tenir compte du fait que c'est notamment à mesure que le temps de travail dans la vie a reculé que l'espérance de vie a augmenté. Surtout, ils ne tiennent pas compte de la hausse de la productivité ni de la question centrale de la répartition des richesses produites. Travailler plus longtemps dans un contexte de pénurie d'emplois pérennes, c'est aggraver le chômage. "